

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p><b>ABSENTE</b> : Eva FLORES</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Dominique ALM</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4228</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Participation à l'extension du réseau électrique de la SCI PMSJ Seysses</b></p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de SEYSSES a été saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme par la SCI PMSJ SEYSSES pour la construction d'un bâtiment à usage de commerces, bureaux et hôtel restaurant, lieu-dit SEGLA, PC03154710T0003.</p> <p>Les services d'ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique, en dehors du terrain d'assiette, sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle. Le chiffrage réalisé par ERDF donne un montant de travaux de 4.605,27 € HT pour la tranche 1 et 2.335,86 € HT pour la tranche 2 de l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération soit un total de 6.941,13 € HT.</p> <p>Il résulte des pièces du dossier qu'il peut être fait application de l'article L 332-15 du Code de l'urbanisme et notamment de son alinéa 3 qui définit les caractéristiques d'un équipement propre et qui permet l'imputation au pétitionnaire des frais liés à une extension de réseau rendue nécessaire par le projet.</p> <p>D'un commun accord, devant faire l'objet d'une convention, la SCI PMSJ SEYSSES versera à la commune de SEYSSES une participation à hauteur de 100 % du montant hors taxe des travaux.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> la participation de la SCI PMSJ SEYSSES à hauteur de 100 % du montant hors taxe des travaux d'extension du réseau d'électricité,</li> <li>• <b>Donne</b> pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>2 2 AVR. 2014</b></p> <p>Affiché le : <b>2 4 AVR. 2014</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses le 22 avril 2014.</p> <p style="text-align: center;"><b>Le Maire</b> <b>Alain PACE</b></p> 